

# Liste de contrôle pour la prestation de la norme sur les services communautaires et humains

Utilisez cette liste de contrôle pour guider votre organisation dans la mise en œuvre de la norme CAN/DGSI 100-11, gouvernance des données – Partie 11: Services communautaires et humains pour renforcer la gouvernance des données de votre organisation :

## 1. Gouvernance et surveillance

- Désigner un responsable ou un comité désigné pour la gouvernance des données.
- Élaborer un plan de gouvernance des données décrivant les politiques et les responsabilités.
- Effectuer des vérifications régulières pour surveiller la conformité et l'efficacité.
- Intégrer les principes d'équité pour une gestion inclusive et responsable des données.

## 2. Collecte de données

- Obtenir le consentement éclairé des personnes avant de recueillir leurs données.
- Définir des objectifs clairs pour la collecte de données afin de minimiser les renseignements inutiles.
- Utilisez des méthodes de collecte sécuritaires, éthiques et inclusives.
- Assurer la transparence sur la façon dont les données seront utilisées, stockées et partagées.

## 3. Stockage et sécurité des données

- Choisissez une méthode de stockage sécurisée (physique, infonuagique ou hybride).
- Chiffrez les données sensibles et appliquez des contrôles d'accès.
- Établir une politique de conservation et de suppression des données pour se conformer aux exigences légales.
- Effectuer des vérifications de sécurité et des évaluations des risques régulières.
- Mettre en œuvre l'authentification multifacteur (MFA) pour l'accès aux données sensibles.

## **4. Accès et utilisation des données**

- Définissez qui peut accéder à quelles données en fonction des autorisations basées sur les rôles.
- Former les employés et les bénévoles sur les pratiques exemplaires en matière de protection de la vie privée et de sécurité.
- Assurez-vous que les données sont anonymisées dans la mesure du possible avant de les utiliser.
- Établir un processus pour l'exactitude et la correction des données.
- Tenir des registres d'accès et d'utilisation des données pour rendre compte.

## **5. Partage et publication des données**

- Déterminer quand et pourquoi les données doivent être partagées.
- Exiger des ententes de partage de données avec des tiers.
- Utilisez des canaux sécurisés pour les transferts de données.
- Assurez-vous que toutes les données partagées sont anonymisées, sauf si la loi l'exige.
- Communiquer clairement les politiques de partage des données aux intervenants et à la communauté.

## **Étapes finales**

- S'assurer que toutes les politiques et tous les processus sont conformes aux lois sur la protection de la vie privée et aux normes sectorielles.
- Examiner et mettre à jour régulièrement le plan de gouvernance des données.
- Faire participer les membres de la communauté et les parties prenantes aux discussions sur la gouvernance des données.
- Surveiller les tendances et les risques émergents afin d'améliorer les pratiques en matière de données au fil du temps.